

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
07 JUIN 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	07
Votants	11

OBJET : 2023_048 DELIB

11. PERSONNEL DU CCAS ET
DE L'ESPACE D'ANIMATIONS
STEPHANE HESSEL. MISE A
DISPOSITION D'AGENT DU
CCAS POUR LE PLIE.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, MM. Marc BEZILLE et M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme. Delphine BOULENGUER, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, MM. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON.

Absents : Mme Martine LORPHELIN et Mme Marie Josée RUHMAND

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Mise à disposition à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 2 ans et 4 mois :

- Un agent CCAS mis à disposition du PLIE à raison de 35h/semaine pour assurer les fonctions de référent de parcours du dispositif PLIE Flandre Lys : accompagnement et suivi des publics de plus de 26 ans demandeurs d'emploi inscrits dans le dispositif du PLIE, accompagnement individuel et collectif des publics dans les démarches visant l'accès à l'emploi et/ou la qualification au sein du Service Local de l'Emploi de Merville.

Le PLIE a souhaité faire sa demande avec effet rétroactif pour se caler sur la période de financement européen. L'agent a été consulté et y est favorable. La mise à disposition se fera sur la période du 01 septembre 2022 au 31 décembre 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

La secrétaire de séance
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

